

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

**Département  
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44**

**EFFECTIF LEGAL : 44**

**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 18.12.2025  
Convocation faite  
Le 04.12.2025**

**EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

**Séance du 10 décembre 2025**

**Délibération  
N°2025-12-237**

**Modification de la  
subvention d'Equilibre  
du Budget Principal  
au Budget Primitif Annexe  
du CISE pour 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi dix décembre 2025 à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHÉUX (jusqu'au point n°2025-12-243), M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Eric GOZZI (Représentant M. Patrice PRINCE), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUX, M<sup>mes</sup> Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), M. Eric GUERINY, M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT, Jennifer PECHÉUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE à partir du point n°2025-12-244), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Patrice PRINCE (Représenté par M. Eric GOZZI), Jean GUION (Pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M<sup>mes</sup> Evelyne LAHAYE (pouvoir à M<sup>me</sup> Brigitte DUMON), Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, M<sup>me</sup> Sandrine BOURGEOIS (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Vu sa délibération n° 2025-04-070 du 14 avril 2025 approuvant le Budget Primitif Annexe 2025 du CISE,

Vu la délibération n°2025-04-071 du 14 avril 2025 approuvant l'affectation d'une subvention d'équilibre au Budget Primitif Annexe du CISE, d'un montant de 1 066 141,36 €,

Vu la délibération n°2025-12-236 du 10 décembre 2025 approuvant une Décision Modificative n°2 sur le Budget Annexe du CISE,

Considérant la nécessité de diminuer la subvention d'équilibre au Budget Primitif Annexe du CISE de 794 100 €,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 09 décembre 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** de réduire la subvention d'équilibre au Budget Primitif Annexe du CISE d'un montant de 794 100 €, portant ainsi la subvention 2025 à 272 041,36 €.

Pour extrait conforme

Le Président

Bernard DEKENS



Pour le **Président de la Communauté**  
**de Communes Ardennaise rives de Meuse**

Le Vice-Président